



Fort soutien aux actions de prévention anti tabac auprès des collèges et des lycées.

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 19 septembre 2012

Je souhaite juste apporter mon soutien aux campagnes de prévention anti-tabac au collège et au lycée, car elles sont indiscutablement utiles.

Ainsi, quand j'avais 13 ou 14 ans, j'ai commencé à fumer quelques cigarettes avec les copains, pour faire comme eux et m'intégrer au groupe.

Quasi au même moment, une campagne de prévention du CFES (Comité Français d'Education pour la Santé, précurseur de l'actuel INPES) m'a informé que fumer pouvait faire perdre 15 à 20 ans de vie.

15 ans, je ne les avais pas encore vécus ! Décidément, ça ne valait pas le coup.

Cette campagne m'a ainsi instantanément coupé l'envie de fumer et, depuis, je n'ai plus jamais touché une clope.

Comme quoi une campagne bien faite, et qui insiste aussi sur les dangers du tabac, peut quand même avoir un impact sur les adolescents. Pas forcément tous, mais chaque vie sauvée vaut le coup.

Alors encore mille mercis pour votre combat et votre aide précieuse à la diffusion d'une information objective et de qualité, afin de faire reculer ce poison légal qui tue 18 fois plus que les accidents de la route.

Réponse :

Vos encouragements à soutenir des actions de préventions auprès d'un public jeune (collèges et lycées), ne font que renforcer notre association dans son action au quotidien.

Notre mission d'utilité publique, soutenue par les dispositions de la loi Evin et du décret du 15 novembre 2006, invite en effet notre association à informer le plus grand nombre des dangers du tabac, alors que l'on sait que plus l'entrée dans le tabagisme intervient jeune, plus il sera difficile d'arrêter la consommation de tabac. L'association forme également des formateurs qui interviennent dans les écoles.

Notre [nouvelle campagne de communication](#) interpelle les jeunes et moins jeunes par rapport à l'intoxication de l'industrie du tabac : les moyens de l'association étant limités, nous avons imaginé un nouveau dispositif de contribution collective, via la plate-forme www.masstomass.com. Nous vous invitons à transmettre cette information et à participer à la campagne de DNF !